



Annexe COVID-19 – nouvelles mesures sanitaires

1. Il est de la responsabilité du locataire de s'assurer que tous les participants de son activité se conforment aux nouvelles mesures d'hygiène et de distanciation émises par la Santé publique, ainsi qu'à la nouvelle signalisation du Centre multisport.
2. Toute personne présentant des symptômes liés à la COVID-19, ayant reçu un résultat positif ou étant en attente d'un résultat au test de dépistage, ou étant considérée comme en contact étroit avec une personne déclarée positive à la COVID-19 ne doit pas se présenter au Centre multisport – qu'il s'agisse d'un participant, d'un spectateur ou d'un responsable d'équipe.
3. Le port du masque est obligatoire pour toute personne de 10 ans et plus. Tous les usagers au-delà de cet âge devront obligatoirement porter un masque ou un couvre-visage pour entrer et circuler dans le Centre. Le masque peut toutefois être retiré dans les situations suivantes :
 - Lors de l'activité physique et sportive – une fois dépassé les lignes bleues sur la surface;
 - Lorsqu'assis dans les gradins et que la mesure de distanciation physique est maintenue;
 - Lorsque la personne est assise sur le banc des joueurs en attente de substitution et que la distanciation physique est respectée;
 - Lorsque la personne est assise dans l'aire de repas et que la distanciation physique minimale de 2 mètres est respectée.
4. Toute personne entrant et sortant du Centre multisport devra obligatoirement se désinfecter les mains à la station de désinfection prévue à cet effet, à l'aide d'une solution hydro alcoolique mise à sa disposition;
5. Les blocs sanitaires situés entre les vestiaires seront inaccessibles : nous recommandons par le fait même aux participants d'arriver déjà vêtus de leur uniforme.
6. L'entrée et la sortie se font par des portes distinctes et identifiées. Des flèches directionnelles sont apposées au sol et doivent être suivies afin d'assurer une circulation fluide dans le Centre. Nous recommandons aux joueurs utilisant le vestiaire d'y rester assis jusqu'à l'ouverture de la surface pour leur activité, réduisant ainsi les attroupements dans l'espace commun.
7. La capacité des vestiaires ayant été réduites, celle-ci se limite aux nombres de joueurs et joueuses suivants :
 - Vestiaires réguliers (#1 à 6, 8,9, 11 et 12)
 - 16 ans et moins : 9 personnes
 - 17 ans et plus : 5 personnes

- Grands vestiaires (#7 et 10):
 - 16 ans et moins : 17 personnes
 - 17 ans et plus : 8 personnes
- 8. En tout temps, la capacité maximale de personnes présentes à l'intérieur du Centre multisport devra respecter les normes établies par la Santé publique.
- 9. Le responsable de l'activité DOIT OBLIGATOIREMENT inscrire les coordonnées de chaque participant dans un cahier de présences. L'association ou le locataire doit s'engager à rendre disponible rapidement ce cahier à la Santé publique, en cas d'éclosion dans l'installation.
- 10. Les participants sont invités à se présenter au Centre au maximum 15 minutes avant le début de leur activité et à quitter dans le même délai à la fin de celle-ci.

Prendre note que l'entente actuelle pourrait être modifiée selon les directives gouvernementales émises. Dans le cas où une ou plusieurs mesures inscrites dans ce document ne seraient respectées par un locataire ou le responsable d'équipe, le Centre multisport se réserve le droit de retirer l'accès au Centre ou à certaines sections de celui-ci.

**Ce document prévaut sur les mesures inscrites dans le document Politiques et règlements.*

En signant cet annexe, le locataire consent avoir pris connaissance des nouvelles mesures sanitaires du Centre multisport et s'engage à les faire respecter en tout temps.

Signature du locataire :

Date :

Mélanie Beausoleil
Gestionnaire du Centre multisport

Date :